



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 janvier 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2019

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORÉSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Elmano MARTINS, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Anne-Lydie HOLTZ, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Jacques TAPIN à Pascal DUFORÉSTEL

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190131-C17-01-2019-DE
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 JANVIER 2019

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le recours aux autorisations de programme et crédits de paiement relève d'une volonté d'informer le Conseil d'agglomération de la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Actuellement, la CAN dispose de 6 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24,500 M€
- 2- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4,800 M€ sur la période 2017-2020
- 3- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2017-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.

- 4- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot » d'un montant de 13,000 M€ sur la période 2017-2021.
- 5- AP/CP « Réhabilitation de la piscine de Pré Leroy » pour un montant de 20,000 M€ sur la période 2017-2021
- 6- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°2 d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégataire auprès du Conseil d'Agglomération qui doit adopter chaque délibération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- Approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de cette autorisation de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits étant précisé que la somme des crédits de paiement inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'agglomération.

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération ;

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations lors de chaque décision budgétaire ; que le Conseil d'Agglomération a fait le choix conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales de prévoir les crédits de paiement nécessaires à la couverture des engagements pluriannuels ;

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Motion adoptée par 75 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
79-20001917-2019031-C17-01-2019-DE
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021									
	Montant AP	Montant engagé au 10/12/2018	Durée	Mandaté au 10/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	Années ultérieures	
Répartition des CP	Parc ancien privé	7 958 000	1 252 945	2016-2021	527 330	570 000	960 000	995 000	4 905 670
	Accession à la propriété	500 000	282 206		168 067	50 000	100 000	100 000	81 933
	Logement social	14 942 000	8 535 819		4 004 747	3 291 000	3 940 000	3 655 000	51 253
	Habitat jeunes	1 000 000			0	350 000	500 000	150 000	0
	Structures spécifiques	100 000			0		0	100 000	0
		24 500 000	10 070 971			4 700 144	4 261 000	5 500 000	5 000 000

- Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE : AP n°2017/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 10/12/2018	Durée	Mandaté au 10/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS	
					2019	2020
Répartition des CP	4 800 000	4 345 832	2017-2020	719 324	3 125 000	955 676

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 10/12/2018	Durée	Mandaté au 10/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP	6 000 000	5 659 148	2017-2018	2 119 244	1 700 000	800 000	1 380 756

Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2022.

- Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot : AP n° 2017/3

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 10/12/2018	Durée	Mandaté au 10/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP	13 000 000	1 695 086	2017-2021	1 026 489	3 000 000	7 160 000	1 813 511

A titre d'information, il est à noter que la CAN s'est vu prénotifier par ses partenaires financiers un montant de subventions de près de 5,100 M€ pour ce projet.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190131-C17-01-2019-DE Date de télétransmission : 31/01/2019 Date de réception préfecture : 31/01/2019
--

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

- Réhabilitation de la piscine Pré Leroy : AP n° 2017/4

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 10/12/2018	Durée	Mandaté au 10/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP	20 000 000	2 748 598	2017-2021	1 299 065	7 000 000	11 300 000	400 935

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 10/12/2018	Durée	Mandaté au 10/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Répartition des CP	6 000 000	2 333 064	2018-2020	645 015	2 000 000	2 000 000	550 000	450 000	1 000 000

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190131-C17-01-2019-DE Date de télétransmission : 31/01/2019 Date de réception préfecture : 31/01/2019
--